



# Rapport de gestion

Caisse de compensation  
du canton du Valais

# 2014

## **Editeur**

Caisse de compensation  
du canton du Valais  
Av. Pratifori 22  
1950 Sion  
<http://www.av.svs.ch>

## **Graphisme**

Anditis, Communication visuelle  
<http://www.anditis.ch>

## **Impression**

Valmedia, Viège

## **Photographies**

Shutterstock Inc. © 2015

## **Publication**

Mars 2015

# Sommaire

Avant-propos	04
Caisse de compensation AVS	11
Affiliation et cotisations	11
Affiliation	11
Cotisations	12
Prestations AVS/AI/APG	13
Rentes AVS/AI	13
Allocations pour impotents AVS/AI	14
Indemnités journalières AI	15
Allocations pour perte de gain et de maternité	15
Prestations complémentaires AVS/AI	16
Allocations familiales	18
Fonds pour la famille	20
Fonds de surcompensation	21
Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie	22
Recours contre le tiers responsable	23
Comptabilité	25
Tâches fédérales	25
Tâches cantonales	25
Caisse de compensation du canton du Valais	26
Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf	27
Révision	28
Remerciements	30

# Avant-propos

Chère lectrice, Cher lecteur,

Pour le directeur de la Caisse de compensation du canton du Valais, la rédaction du rapport annuel permet de montrer l'évolution de l'Institution au niveau des chiffres statistiques et des comptes annuels.

Dans le rétroviseur des dix dernières années, le lecteur pourra constater que les caisses de compensation AVS ont contribué de manière efficace à la mise en œuvre des importantes réformes des assurances sociales. Ces modifications ont nécessité des adaptations majeures au niveau informatique et organisationnel. De plus, les caisses cantonales et en particulier notre Caisse, ont dû contribuer notablement à la mise à niveau de la législation cantonale notamment pour les allocations familiales et les prestations complémentaires AVS/AI.

Le tableau suivant résume les modifications intervenues entre 2005 et 2014 :

Entrée en vigueur	Lois	Modifications
01.07.2014	CC	Autorité parentale conjointe : nouvelle réglementation pour les bonifications pour tâches éducatives de l'AVS
01.01.2014	LACI	Déplafonnement de la cotisation de solidarité de l'assurance-chômage
01.01.2014	LAMal	Échange électronique des données pour les primes d'assurance-maladie
01.01.2013	CC	Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation
01.01.2013	LAFam	Extension des allocations familiales aux indépendants

Entrée en vigueur	Lois	Modifications
01.01.2012	LAVS	Révision technique (amélioration de l'exécution) : cotisations des non-actifs, simplification de la perception des cotisations
01.01.2012	LAI	Révision de l'AI 6a : contribution d'assistance
01.04.2012	ALCP	Nouveau règlement de l'UE 883/04
01.05.2012	LAPG	Mise en œuvre du registre des APG
01.01.2011	LAFam	Mise en œuvre du registre des allocations familiales
01.01.2011	Finance- ment des soins	Allocation pour impotent de l'AVS en cas d'impotence faible, suppression du plafond annuel des PC pour les personnes vivant dans les homes
01.01.2011	LACI	Cotisation de solidarité à l'assurance-chômage
01.01.2010	CO2	Remboursement de la taxe CO2 aux employeurs
01.01.2009	LAFam	Révision totale des allocations familiales
01.01.2008	LTN	Loi sur le travail au noir : procédure de décompte simplifiée pour les employés de maison
01.01.2008	LAI	5e révision de l'AI : nouveaux instruments (détection précoce, intervention précoce, mesures de réinsertion, durcissement du droit à la rente)
01.01.2008	RPT	Modification du financement des PC, suppression de la limite supérieure pour les prestations annuelles, modifications dans le domaine des frais de maladie et d'invalidité
01.12.2007	LAVS	Nouveau numéro d'assuré
01.01.2007	LPart	Egalité de traitement pour les personnes du même sexe en partenariat enregistré
01.04.2006	ALCP	Extension de l'ALCP aux ressortissants des nouveaux Etats membres
01.07.2005	LAPG	Introduction de l'allocation de maternité
01.01.2005	LAVS	Augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans

Toutes ces modifications dont certaines de grande envergure (nouveau numéro AVS, révision complète des PC AVS/AI et des allocations familiales) ont pu être mise en place dans les délais et à un coût administratif modique. Cela a été possible grâce à l'organisation de l'AVS qui depuis 67 ans combine les avantages d'une assurance fédérale avec une mise en œuvre décentralisées et proche du citoyen.

### Notre Stratégie et nos valeurs

Les objectifs stratégiques sont :

- l'accueil et le service clients
- la conduite et l'organisation
- les ressources humaines.

Cette stratégie s'appuie sur les valeurs fondamentales de l'entreprise que tout le personnel de la Caisse doit respecter :

- fiabilité et efficacité
- crédibilité et neutralité
- service à la clientèle de proximité et de qualité.

### Mise en œuvre de la stratégie

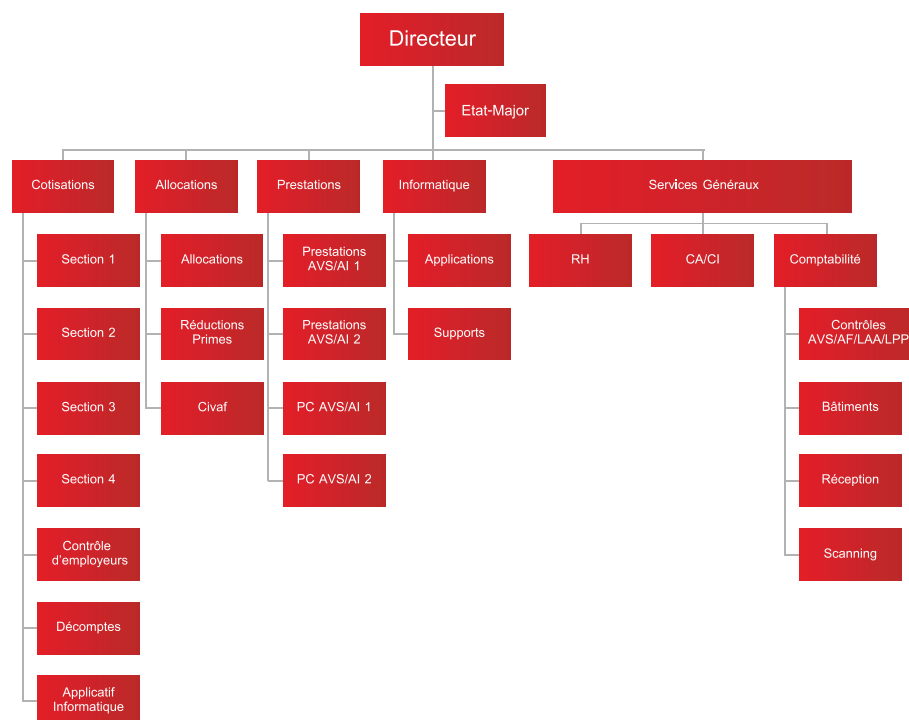
Les expériences de la mise en œuvre de la stratégie sont tout à fait positives et encourageantes. La nouvelle organisation hiérarchique plus compacte a permis de réduire quelque peu le nombre de responsables des différents domaines.

7 groupes de projet ont achevé leur travail durant l'année 2014.

Projets	Descriptifs
Agenda 21	Mettre en place un programme d'actions en vue du développement durable
Télétravail	Analyser les possibilités, la faisabilité et proposer des règles de fonctionnement
Plate-forme d'information pour le Service des prestations AVS/AI/PC	Proposer un concept pour une plate-forme d'information et établir des procédures pour les collaborateurs
Pool de relève des cadres	Former la relève des cadres par des séminaires et du coaching

Projets	Descriptifs
Faire de la culture clients une priorité	Expérimenter des outils pour améliorer la culture clients et les mettre à disposition des services
Communication interne	Décrire les processus pour l'intranet, la boîte à idées, les courriels, les directives internes
Accueil et guichets	Améliorer l'accueil et le service au guichet, organisation de la téléphonie

## Organigramme

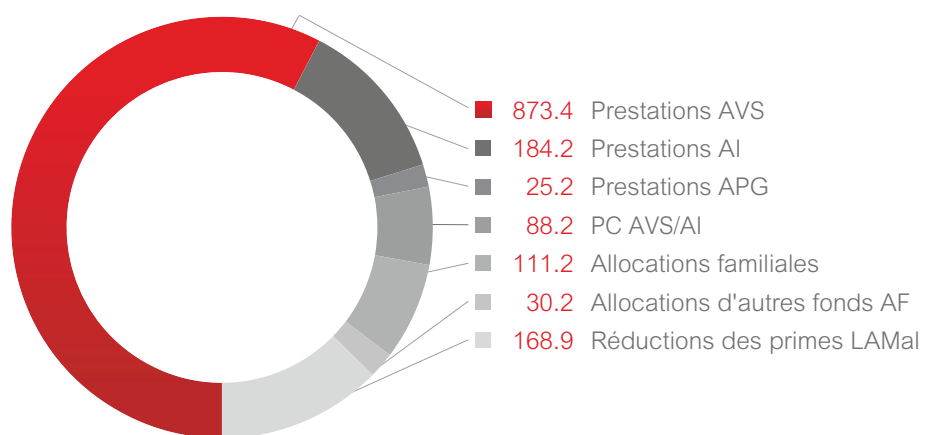


## La CCCVS en chiffres et en un coup d'œil

	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Ressources humaines (31.12)</b>					
- Nombre de postes (plein temps)	137	134	133	127	112
- Nombres de collaborateurs	157	153	149	143	128
<b>Flux financiers en mios de CHF</b>					
- Prestations AVS	873,4	846,6	812,8	790,5	757,7
- Prestations AI	184,2	183,9	186,9	187,9	182,1
- Prestations APG	25,2	25,1	23,7	23,8	24,1
- Prestations complémentaires					
AVS/AI	89,2	87,8	84,1	79,9	77,1
- Allocations familiales	111,2	109,7	107,6	109,9	9,2
- Allocations d'autres Fonds AF	30,2	29,4	29,0	29,5	28,9
- Réductions de primes LAMal	168,9	185,9	179,9	175,2	163,0
<b>Flux financiers prestations</b>	<b>1 482,3</b>	<b>1 468,4</b>	<b>1 424,0</b>	<b>1 396,7</b>	<b>1 242,1</b>
- Cotisations AVS/AI/APG/AC	574,9	563,1	565,6	596,1	453,9
- Cotisations pour les					
allocations familiales	127,8	125,8	118,5	126,9	3,8
- Cotisations à d'autres fonds	31,2	29,6	30,0	29,0	30,0
<b>Flux financiers cotisations</b>	<b>733,9</b>	<b>718,5</b>	<b>714,1</b>	<b>752,0</b>	<b>487,7</b>
<b>Flux financiers totaux</b>	<b>2 216,2</b>	<b>2 186,9</b>	<b>2 138,1</b>	<b>2 148,7</b>	<b>1 729,8</b>
<b>Clientèle</b>					
- Membres de la Caisse AVS	46 513	48 063	45 783	46 033	43 332
- Membres de la Caisse					
cantonale Civaf	20 741	19 964	11 513	12 511	11 829
- Rentiers AVS/AI	50 001	49 347	47 724	46 964	46 038
- Bénéficiaires PC AVS/AI	8 122	8 138	7 614	7 182	7 245
- Enfants avec AF	26 334	26 257	25 335	24 786	2 720
- Familles avec allocations					
de ménage	11 019	10 613	10 100	9 881	10 138
- Bénéficiaires de la réduction					
de primes AMal	84 354	89 087	87 870	88 641	90 693
<b>Total</b>	<b>252 354</b>	<b>249 418</b>	<b>235 939</b>	<b>235 998</b>	<b>211 995</b>



Répartition du flux des prestations 2014 de 1'482.3 mios de CHF



Au cours des pages suivantes, vous allez découvrir les informations concernant les tâches gérées par la Caisse de compensation du canton du Valais ainsi que les aspects financiers qui s'y rattachent. Des renseignements supplémentaires sur la Caisse de compensation figurent sur le site internet [www.av.s.v.s.ch](http://www.av.s.v.s.ch) ou peuvent être demandés auprès de la direction.

Je vous remercie pour la confiance témoignée et m'efforcerais de mettre aussi pour 2015 toutes les forces disponibles de la Caisse de compensation au service de la population et des entreprises du canton.



Bernard Vogel, directeur

46'513  
affiliés



# Caisse de compensation AVS

La Caisse de compensation du canton du Valais (CCCVS) est un établissement autonome de droit public, créé en vertu de la loi fédérale sur l'AVS pour les tâches suivantes :

- affiliation des cotisants : employeurs, indépendants et personnes sans activité lucrative
- encaissement des cotisations
- versement des rentes et autres prestations.

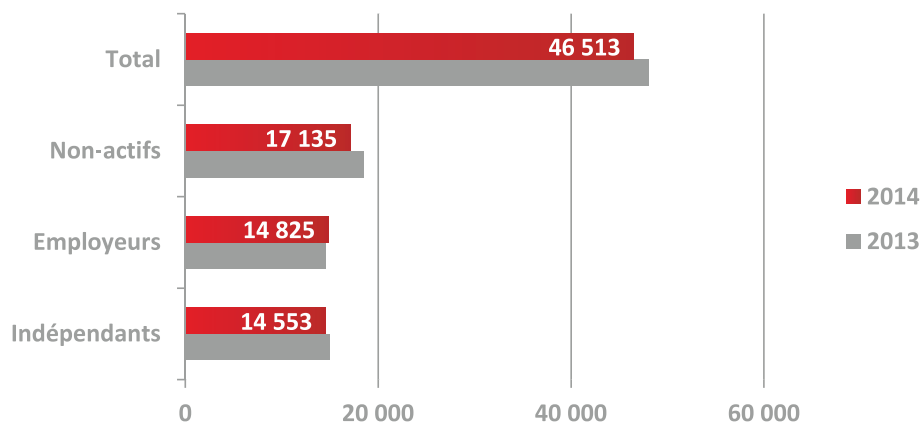
Au fil du temps, la CCCVS est devenue un centre de compétences en matière d'assurances sociales pour le canton du Valais.

## Affiliation et cotisations

### Affiliation

Une des tâches de la CCCVS est de contrôler que toutes les personnes physiques et juridiques qui doivent cotiser à l'AVS dans le canton du Valais, soient bien membres d'une caisse de compensation AVS et, si tel n'est pas le cas, de les affilier.

Nombre de membres au 31 décembre\*

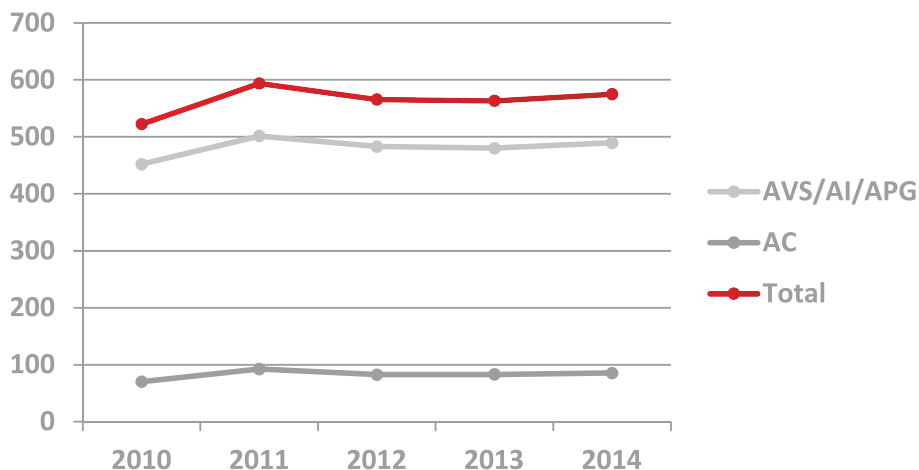


\*Selon la nouvelle méthode de dénombrement utilisée depuis 2013

## Cotisations

En 2014, la Caisse de compensation a encaissé pour CHF 574'876'504.- (+2.1%) de cotisations pour l'AVS, l'AI, les APG et l'assurance-chômage.

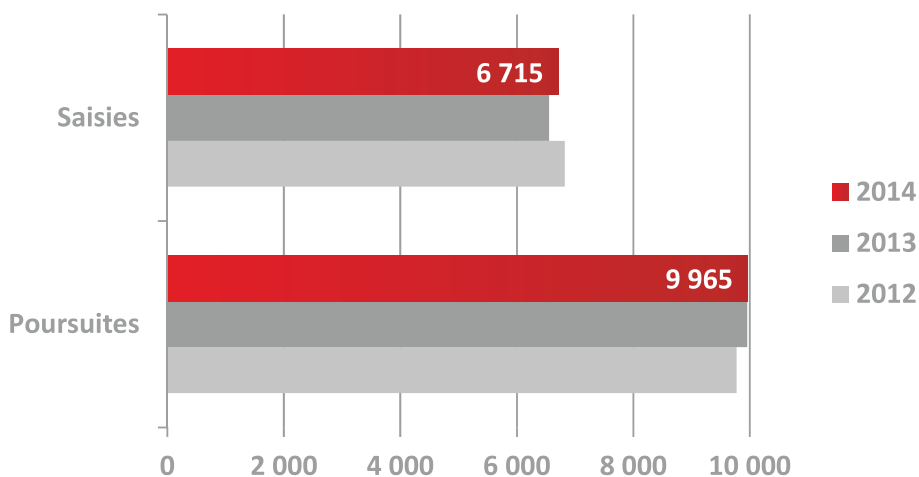
### Cotisations en mios de CHF



Les salaires, les revenus des indépendants et les cotisations des personnes sans activité lucrative transformées en revenus sont inscrits dans les comptes individuels des assurés. En 2014, les revenus inscrits se sont élevés à CHF 4'845'686'453.- (-0.1 %).

L'encaissement des cotisations requiert beaucoup d'efforts, en particulier lorsque la conjoncture économique est difficile. La situation 2014 est restée stable : les montants en poursuite se sont élevés à CHF 19'067'304.- (idem 2013) et les montants saisis à CHF 12'525'350.- (-5 %). Le nombre de poursuites est resté stable, celui des saisies a augmenté de 2%.

### Nombre de saisies et de poursuites



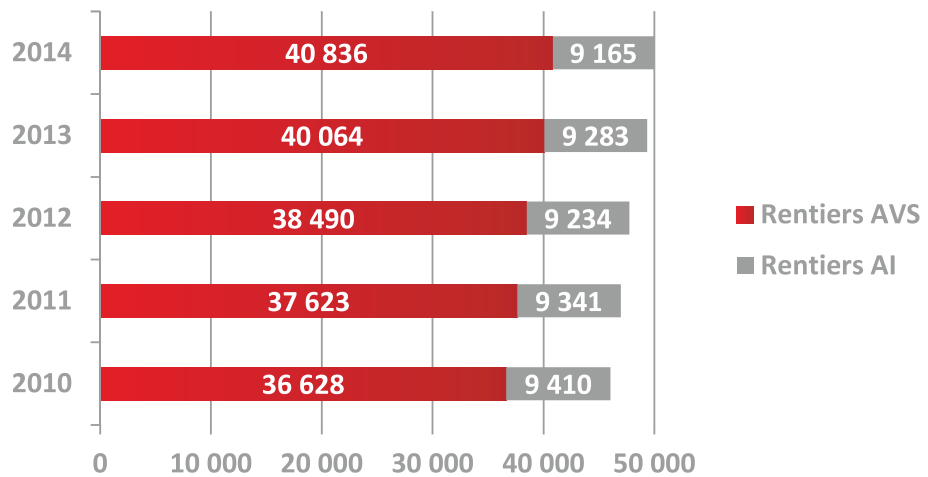
## Prestations AVS/AI/APG

Les prestations pécuniaires de l'AVS, de l'AI et des APG, calculées et versées par la Caisse de compensation se sont élevées à CHF 1'104'171'274.- (+ 2 %).

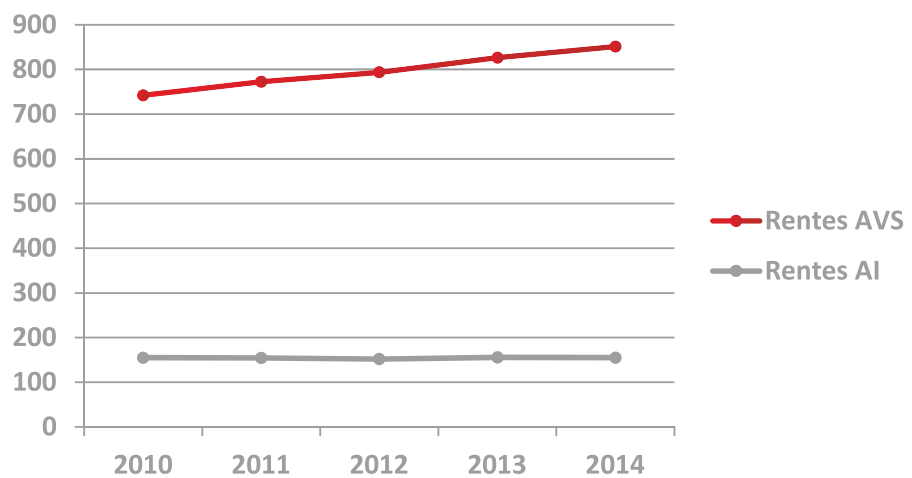
### Rentes AVS/AI

Les rentes AVS et AI sont calculées sur la base des revenus inscrits sur les comptes individuels et des années de cotisations. Le nombre de rentiers AVS est en augmentation à cause du vieillissement de la population, tandis que le nombre de rentiers AI est à la baisse suite aux Révisions 5 et 6a. En 2014, les rentes AVS/AI versées se sont élevées à CHF 1'007'223'774.- (+2.6 %).

Nombre de rentiers AVS/AI



Total des rentes AVS/AI en mios de CHF



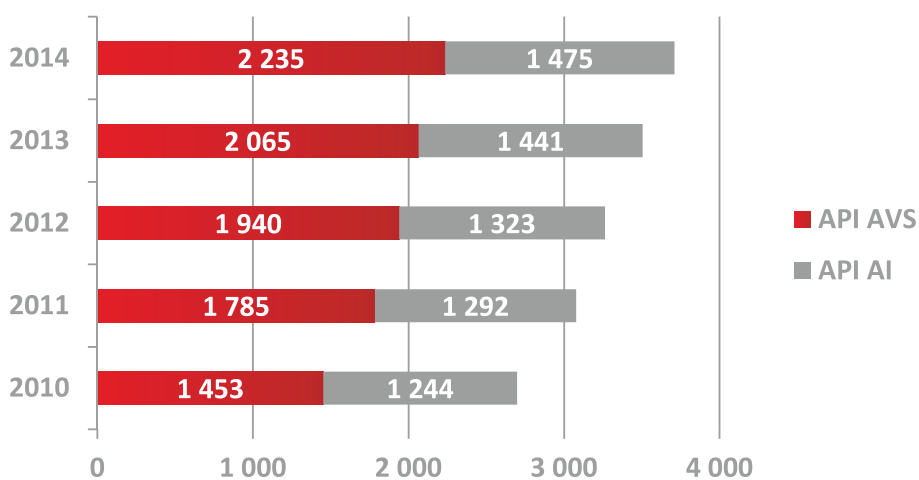
### Allocations pour impotents AVS/AI

Une personne est considérée comme impotente lorsqu'elle a besoin d'une aide régulière d'autrui pour les actes ordinaires de la vie (se vêtir, faire sa toilette, manger, ...) et que son état nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle. L'évaluation est réalisée par les offices AI et les caisses de compensation versent les allocations en fonction de la gravité, du lieu de vie et du type d'assurance sociale. Les montants mensuels 2014 des allocations pour impotents étaient les suivants :

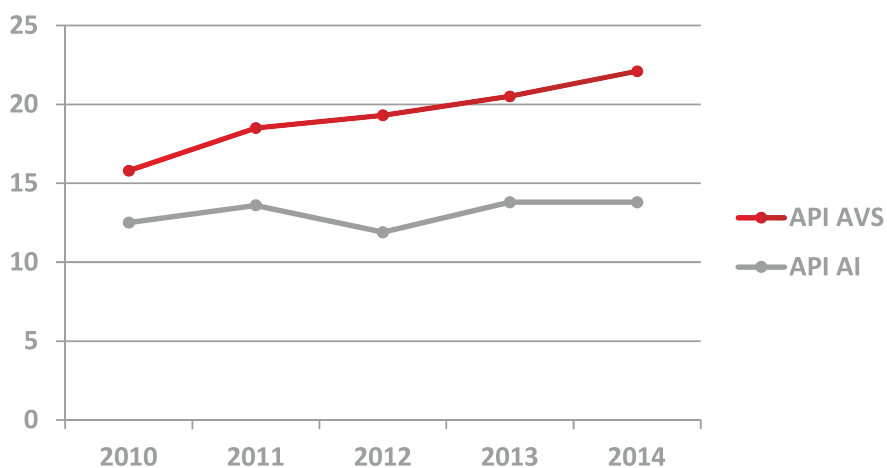
Degré	AVS domicile	AVS EMS	AI domicile	AI institutions
Faible	234.00	-	468.00	117.00
Moyen	585.00	585.00	1 170.00	293.00
Grave	936.00	936.00	1 872.00	468.00

En 2014, les allocations pour impotents (API) de l'AVS/AI versées se sont élevées à CHF 36'206'437.- (+5.7 %).

#### Nombre d'API AVS/AI



#### Total des API AVS/AI en mios de CHF





50'001  
rentiers  
AVS/AI

#### Indemnités journalières AI

L'indemnité journalière est versée lorsque l'assuré est mis au bénéfice de mesures de réadaptation et correspond à 80 % du dernier revenu de l'activité lucrative avant la survenance de l'atteinte à la santé.

En 2014, des indemnités journalières pour CHF 14'051'139.- (-1.1 %) ont été payées à des assurés en réadaptation. Au 31 décembre 2014, 417 assurés recevaient des indemnités journalières AI.

#### Allocations pour perte de gain et de maternité

L'allocation pour perte de gain est versée aux personnes qui servent dans l'armée suisse, la protection civile et la Croix-Rouge, accomplissent un service civil, participent à des cours Jeunesse+Sport ou participent au cours pour moniteurs de jeunes tireurs.

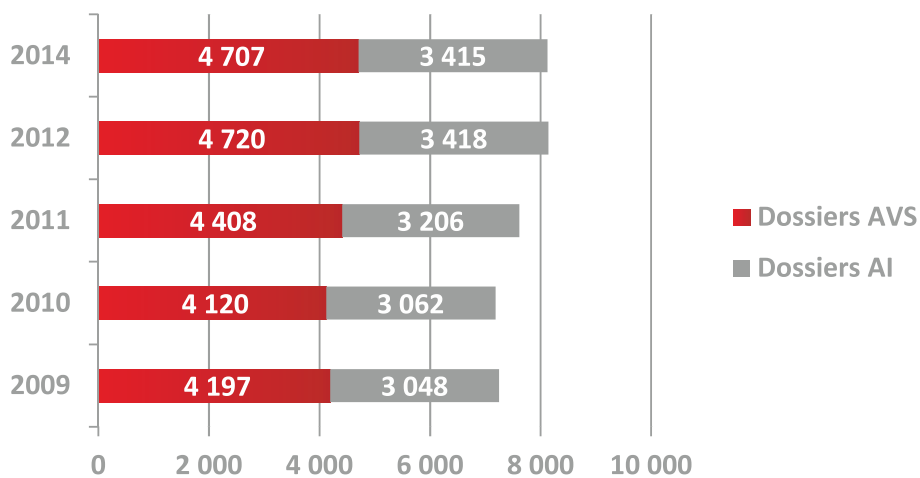
L'allocation de maternité est versée pendant 14 semaines à toute femme considérée comme active au moment de la naissance de l'enfant. En 2014, 10'193 personnes ont touché des APG dont 1'300 des allocations de maternité pour CHF 25'240826.- (+0.4 %).

# Prestations complémentaires AVS/AI

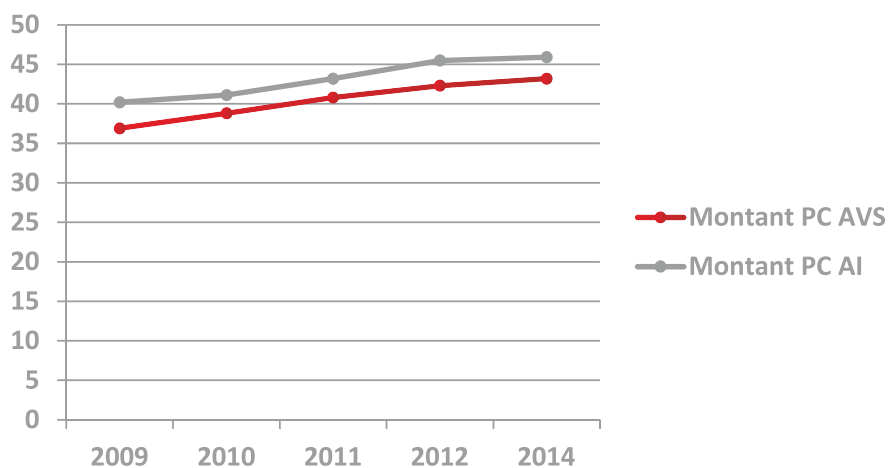
Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Elles se composent de la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement et du remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

En 2014, CHF 89'207'975.- (+1.6 %) ont été payés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Nombre de dossiers AVS/AI



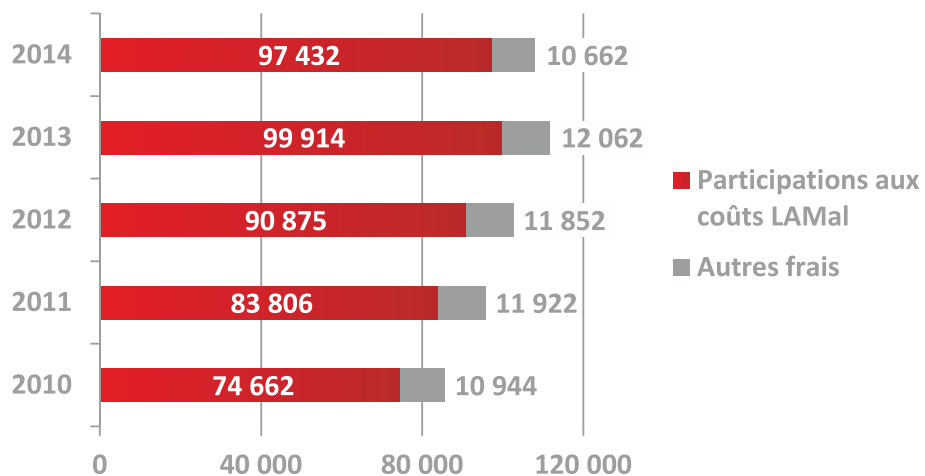
Total des PC AVS/AI en mios de CHF



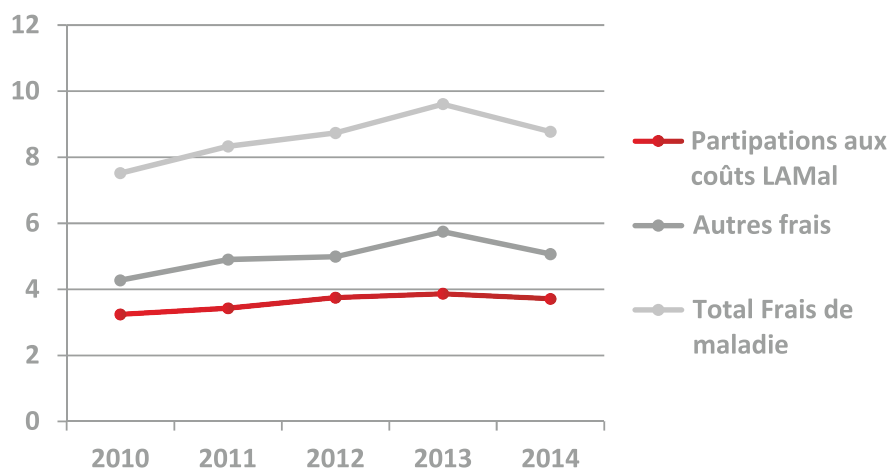


En 2014, 108'094 factures de frais de maladie et d'invalidité ont été analysées et les montants remboursés se sont élevés à CHF 8'773'253.- (-8.7 %).

Nombre de factures analysées



Total des frais de maladie en mios de CHF



# Allocations familiales

Les allocations familiales sont des contributions versées aux parents pour les aider à assumer l'entretien de leurs enfants. Elles comprennent dans le canton du Valais :

- l'allocation pour enfant de CHF 275.- par mois jusqu'à 16 ans
- l'allocation de formation professionnelle de CHF 425.- par mois jusqu'à 25 ans
- le supplément à partir du 3e enfant de CHF 100.- par mois
- l'allocation de naissance ou d'adoption de CHF 2'000.- par enfant, CHF 3'000.- en cas de naissance ou d'adoption multiple.

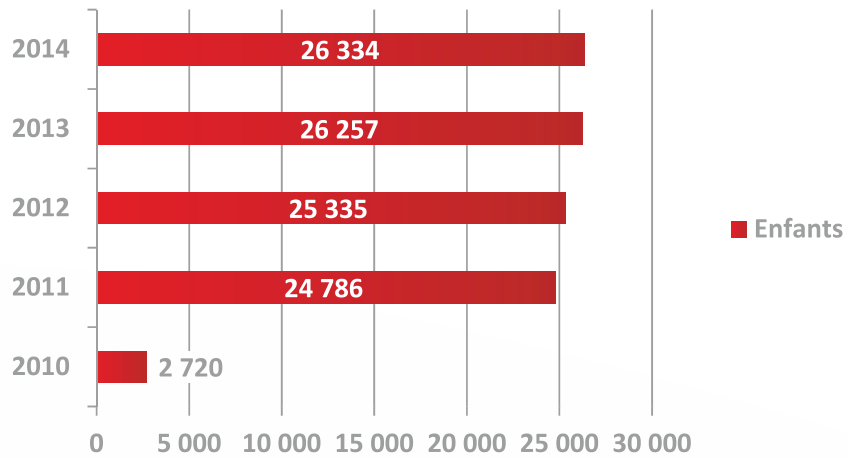
La Caisse de compensation du canton du Valais gère les allocations familiales pour 4 catégories d'allocataires :

Catégories	Régime	Nombre d'enfants	Montants des allocations
Salariés et indépendants non agricoles	Cantonal	22 721	101 178 139
Personnes sans activité lucrative	Cantonal	377	2 250 330
Salariés agricoles	Fédéral	2 643	4 011 206
	Cantonal		852 577
Agriculteurs	Fédéral	593	1 922 728
	Cantonal		998 332
<b>Totaux</b>		<b>26 334</b>	<b>111 213 312</b>

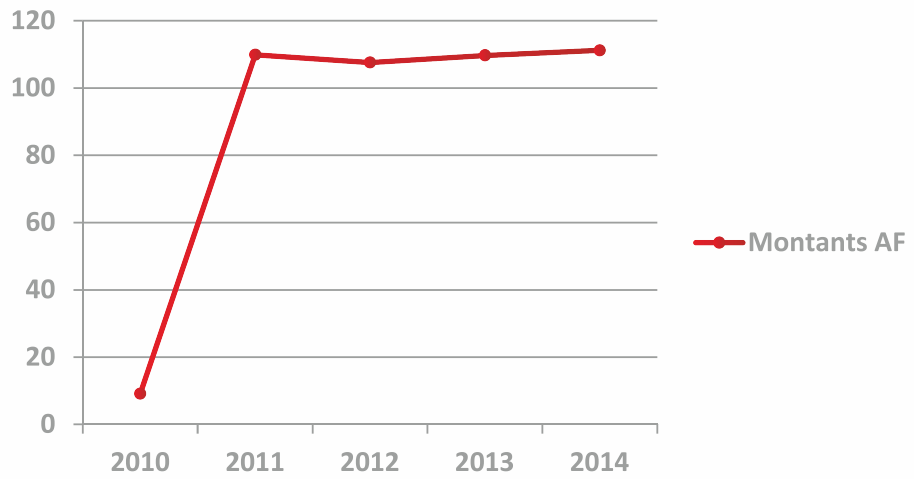
Depuis 2011, la CCCVS gère la Caisse cantonale Civaf.



### Nombre d'enfants



### Total des allocations familiales en mios de CHF



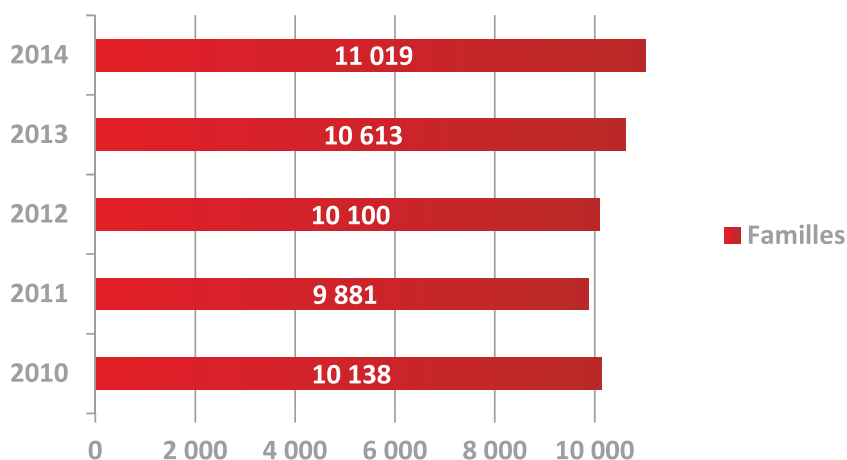
26'334  
enfants au  
bénéfice d'AF

Le nombre de membres salariés et indépendants de la Caisse cantonale Civaf est de 20'741 (+5.5 %) et les cotisations se sont élevées à CHF 123'926'202.- (+1.9 %).

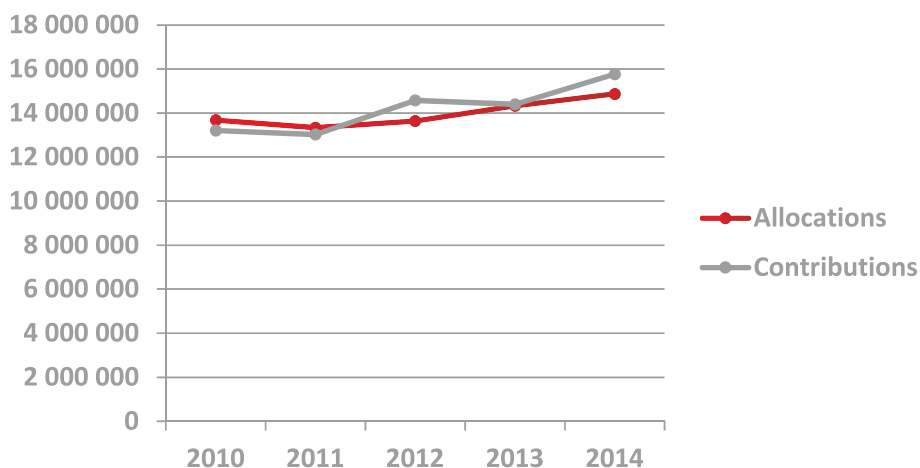
# Fonds pour la famille

Dans le cadre de la législation cantonale sur les allocations familiales, le Fonds pour la famille accorde une aide sociale sous la forme d'une allocation de ménage de CHF 1'350.- versée en décembre pour les familles avec enfant(s), avec des revenus modestes et domiciliées en Valais. Le financement provient des caisses d'allocations familiales qui ont prélevé une contribution de 0.17 %, calculée sur les salaires et les revenus des indépendants de l'année précédente. En 2014, 11'019 familles ont reçu CHF 14'875'650.- (+3.8 %).

Evolution du nombres de familles



Evolution des allocations/contributions en CHF

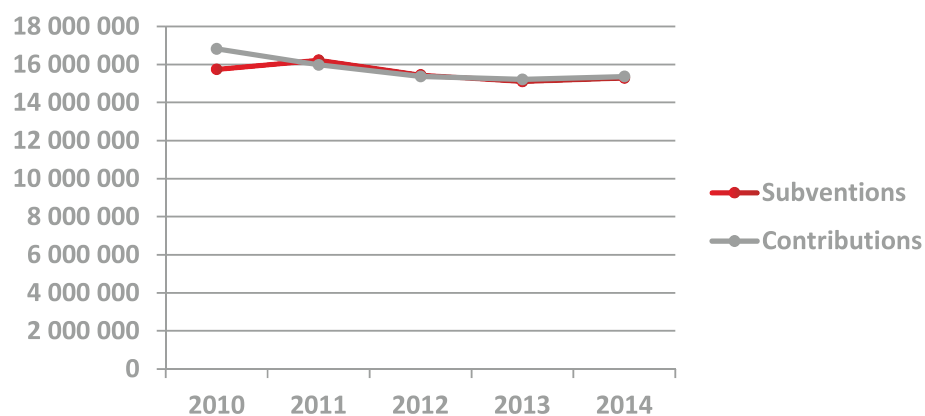


# Fonds de surcompensation

En matière d'allocations familiales, le canton du Valais a mis en place un système de surcompensation partielle à 80% des dépenses entre les caisses admises dans le canton. Les caisses avec une bonne structure d'allocataires versent des contributions qui sont redistribuées à celles dont la structure est plus défavorable. Le système prévoit une surcompensation pour les salariés et une surcompensation pour les indépendants (depuis 2013).

En 2014, les contributions encaissées se sont élevées à CHF 15'369'231.- (+1.0 %) et les subventions versées à CHF 15'290'231.- (+1.2 %).

Exemple : Evolution des allocations et des contributions en CHF pour salariés

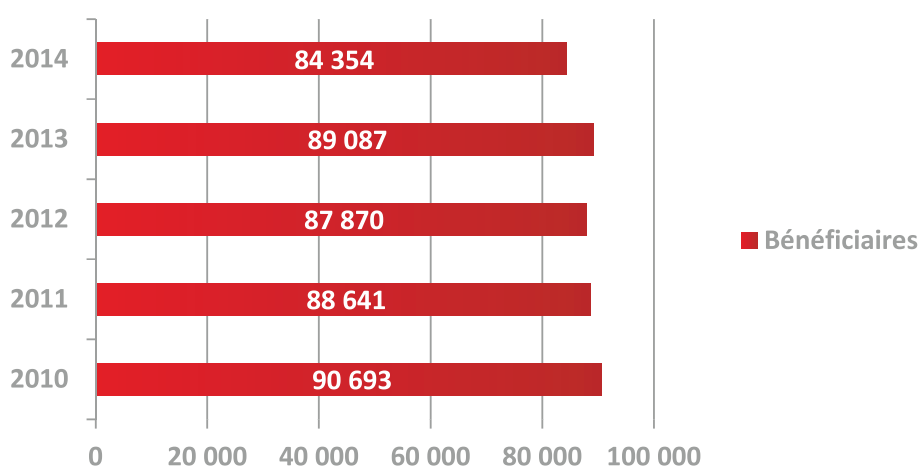


# Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie

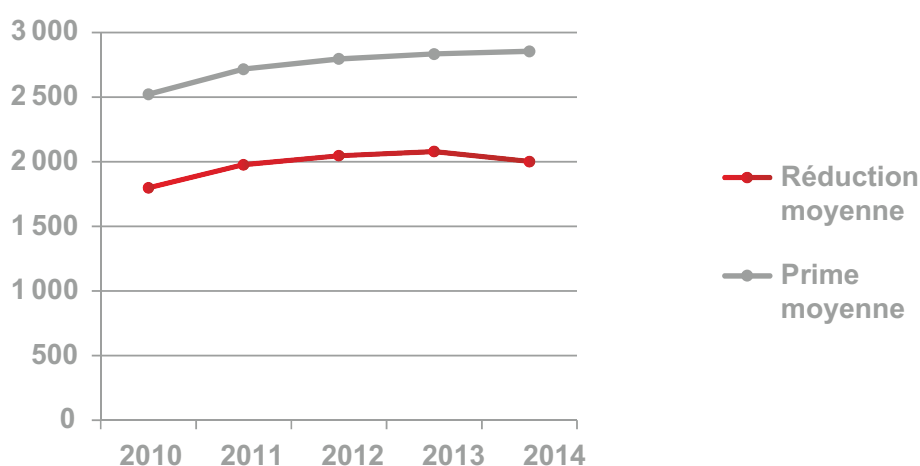
La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie aide les personnes avec des revenus modestes à financer leurs primes. Le système automatisé est basé sur les données fiscales les plus récentes.

En 2014, 84'354 personnes, soit le 26 % de la population résidante, ont bénéficié des réductions de primes pour CHF 168'869'330.- (- 9 %).

Evolution du nombre de bénéficiaires



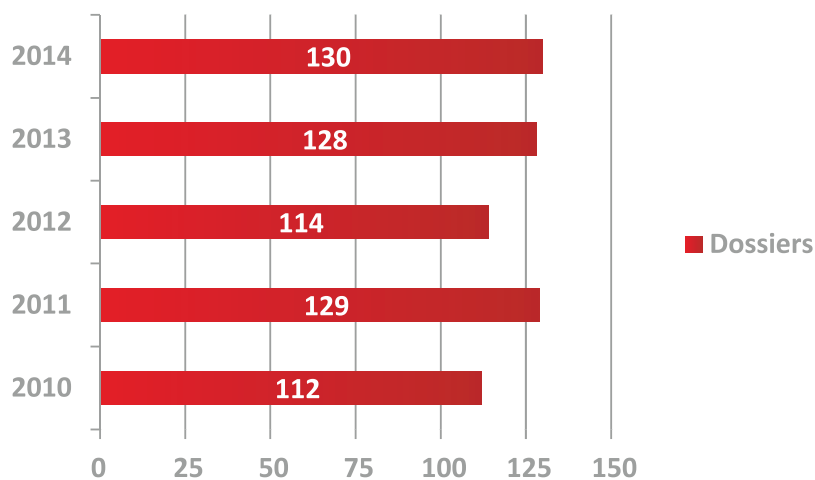
Evolution de la prime et de la réduction moyennes en francs



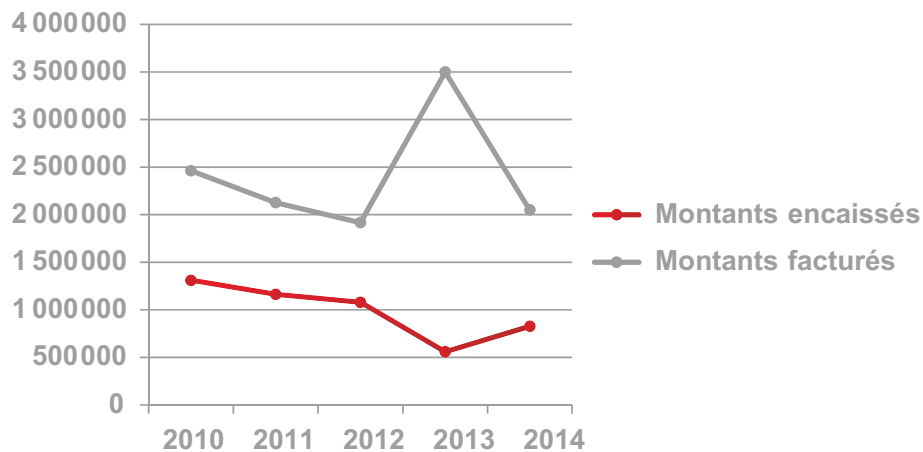
# Recours contre le tiers responsable

Conformément à la convention conclue avec l'OFAS, la caisse de compensation exerce le droit de recours de l'AVS/AI contre le tiers responsable dès la survenance du décès ou de l'atteinte à la santé de l'assuré jusqu'à concurrence des prestations légales (rentes de survivants ou d'invalidité et prestations en nature). Depuis le 1er août 2013, la CCCVS traite également les recours du canton de Fribourg. En 2014, nos juristes ont contribué à l'encaissement de CHF 826'606.- (+ 48 %) de recettes pour financer l'AVS/AI.

Evolution du nombre de dossiers



Evolution des montants facturés/encaissés en CHF









# Comptabilité

## Tâches fédérales

	2014	2013
Cotisations AVS/AI/APG	489 527 905	480 104 472
Prestations AVS	873 385 507	846 811 407
Prestations AI	206 544 942	206 608 429
Prestations APG	25 240 826	25 148 304
Exploitation AF fédérales agricoles	3 771 913	4 157 180
Cotisations AC	85 348 599	83 009 467
Redistribution taxe CO2	2 144 618	698 810
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 685 964 309</b>	<b>1 646 538 069</b>

## Tâches cantonales

	2014	2013
PC AVS	43 244 313	42 300 249
PC AI	45 963 662	45 500 029
Civaf - allocations	101 178 139	99 930 481
Civaf - contributions	123 926 202	121 783 732
Complément salariés agricoles	852 577	848 104
Allocations familiales aux non-actifs	2 250 330	1 431 701
Fonds pour la famille - allocations	14 875 650	14 327 469
Fonds pour la famille - contributions	15 773 701	14 404 425
Surcompensation AF - subventions	15 290 566	15 107 218
Surcompensation AF - contributions	15 369 231	15 219 445
Caisse cantonale AFI* - allocations	993 362	1 242 211
Caisse cantonale AFI* - contributions	1 612 176	1 765 745
Réduction individuelle des primes	168 869 330	185 190 387
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>550 199 239</b>	<b>559 051 196</b>

\*Allocations familiales pour agriculteurs indépendants

# Caisse de compensation du canton du Valais

## Compte d'administration

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Contributions en faveur de la caisse	10 677 000,46	10 366 828,88
Produits de la fortune	41 102,50	43 964,50
Emoluments	848 581,72	883 009,25
Produits pour prestations de services	4 414 510,50	4 327 158,20
Indemnités pour les frais d'administration	4 801 167,65	4 420 704,90
Produits d'administration divers	663,70	1 239,85
Remboursements	1 245 359,55	1 253 005,36
Dissolution de provisions	276 429,95	1 068 808,54
Administration de capitaux	718 301,63	819 143,14
Administration d'immeubles	762 766,20	1 523 303,70
	<b>23 785 883,86</b>	<b>24 707 166,32</b>
<b>Charges</b>		
Charges de personnel	15 900 416,60	15 562 404,24
Charges des biens et services	2 387 791,91	2 040 145,93
Frais de locaux	475 502,00	502 102,00
Prestations de service par des tiers	1 151 828,50	1 119 946,55
Intérêts passifs, frais financiers	12 815,05	14 276,40
Amortissements	1 207 882,67	1 815 616,22
Remboursements	417 600,00	299 700,00
Constitution de provisions	376 429,95	1 068 808,54
Administration de capitaux	163 543,50	112 014,82
Administration d'immeubles	1 660 412,00	2 105 461,57
Excédent de recettes	31 661,68	66 690,05
	<b>23 785 883,86</b>	<b>24 707 166,32</b>

## Bilan

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Actifs circulants	5 078 875,89	3 587 540,14
Placements financiers	12 336 356,03	13 292 472,42
Immobilisés	1 502 244,20	1 733 775,55
Actifs transitoires	119 143,67	222 050,75
	<b>19 036 619,79</b>	<b>18 835 838,86</b>
<b>Passif</b>		
Engagements à court terme	388 907,85	713 032,40
Provisions	8 439 554,95	7 946 311,15
Réserves et report	10 208 156,99	10 176 495,31
	<b>19 036 619,79</b>	<b>18 835 838,86</b>

# Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf

## Compte d'exploitation

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Contributions	123 926 202,12	121 783 731,74
Subvention du Fonds surcompensation	317 028,00	-
Produits d'administration	132 458,95	102 786,35
Produits des capitaux	237 750,18	154 862,29
Produits des immeubles locatifs	194 006,35	199 423,65
	<b>124 807 445,60</b>	<b>122 240 804,03</b>
<b>Charges</b>		
Allocations familiales	101 178 138,51	99 930 481,30
Contribution au Fonds surcompensation	3 221 774,70	1 752 783,90
Contribution au Fonds pour la famille	5 908 745,00	5 405 839,00
Contribution au Fonds pour la formation	3 475 732,00	3 179 905,00
Charges d'administration	1 966 636,79	1 855 506,27
Excédent de recettes	9 056 418,60	10 116 288,56
	<b>124 807 445,60</b>	<b>122 240 804,03</b>

## Bilan

	2014	2013
<b>Actifs</b>		
Actifs circulants	35 198 046,56	26 174 596,64
Placements financiers	6 822 813,39	6 620 905,71
Immobilisés	12 924 905,00	12 924 905,00
Actifs transitoires	3 393,35	7 096,45
	<b>54 949 158,30</b>	<b>45 727 503,80</b>
<b>Passifs</b>		
Engagements à court terme	393 367,52	469 306,70
Provisions	7 218 665,49	6 970 371,71
Passifs transitoires	7 408,00	4 926,70
Réserves et report	47 329 717,29	38 282 898,69
	<b>54 949 158,30</b>	<b>45 727 503,80</b>

# Révision

Les contrôles du traitement des dossiers et de la comptabilité sont effectués régulièrement selon les instructions de l'Office fédéral des assurances sociales.

En 2014, les rapports suivants ont été délivrés :

1. Rapport PwC relatif à la révision de clôture de l'exercice 2013 : Caisse de compensation du canton du Valais
2. Rapport PwC relatif à la révision principale de l'exercice 2013
3. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2013 : Caisse d'allocations familiales pour les agriculteurs indépendants
4. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2013 : Fonds pour la famille
5. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2013 : Fonds de surcompensation
6. Rapport Fidag relatif à la révision de la Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf 2013
7. Rapport de l'Inspection cantonale des finances concernant la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie, année 2013.



# Remerciements

Nos remerciements pour cette année écoulée sont adressés à Madame Esther Wäber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture pour la confiance et pour le soutien qu'elle nous a témoignés et pour son engagement et sa disponibilité.

L'Office fédéral des assurances sociales à Berne et la Centrale de Compensation à Genève nous ont également apporté aides et conseils dans la gestion des tâches fédérales et nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous joignons à nos remerciements les cadres, tout le personnel et les agents locaux AVS de la Caisse de compensation du canton du Valais, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

Sion, mars 2015

Caisse de compensation du canton du Valais



Le Directeur : Bernard Vogel



